

Affiché le 21.12.2022

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_238-DE



Département des Côtes d'Armor **GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

SEANCE DU MARDI 20 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 20 décembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Forges à Bourbriac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BOSCHER Marina (suppléante); BURLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; DUMAIL Michel; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy : JOBIC Cyril : KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon; LE CALVEZ Michel; LE CREFF Jacques; LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE HOUEROU Annie; LE JANNE Claudie; LE MARREC François : LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LINTANF Joseph; MOZER Florence; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PIRIOU Claude; PRIGENT Jean-Yvon; QUENET Michel; RANNOU Hervé; RIOU Philippe; SALLIOU Pierre; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

à CLEC'H Vincent **BOETE Cécile** à RIOU Philippe CADUDAL Véronique à GOUAULT Jacky **CHAPPE Fanny** à LE GOFF Philippe **GOUDALLIER Benoît** INDERBITZIN Laure-Line à LINTANF Joseph LE BLEVENNEC Gilbert à LE JANNE Claudie à PRIGENT Jean-Yvon LE COTTON Anne à GUILLOU Claudine LE GOFF Yannick LE SAOUT Aurélie à GUILLOU Rémy à SIMON Yvon MANGOLD Jacques NAUDIN Christian à CONNAN Josette PUILLANDRE Elisabeth à VIBERT Richard à DUMAIL Michel RASLE-ROCHE Morgan **ROLLAND Paul** à LE MEUR Frédéric à LE HOUEROU Annie ZIEGLER Evelyne

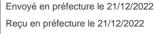
Conseillers d'agglomération absents et excusés

BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CARADEC-BOCHER Stéphanie; CHARLES Olivier; CHEVALIER Hervé; ECHEVEST Yannick; HAGARD Elisabeth; HERVE Gildas; LARVOR Yannick; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; LE LAY Alexandra; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PONTIS Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDEREAU Sébastien; VAROQUIER Lydie.

| Nombre de conseillers en exercice : 88 Titu | laires - 43 suppléants |
|---|------------------------|
|---|------------------------|

49 Présents Procurations 15 24 Absents

Date d'envoi de la convocation Mercredi 14 décembre 2022



Affiché le

ID: 022-200067981-20221220-DEL2022_12_238-DE



DEL2022-12-238

Finances
ADMISSION EN NON VALEUR

VU la demande du comptable public de Guingamp,

Il est proposé au Conseil d'Agglomération l'admission en non-valeur des éléments suivants :

- Emis sur le <u>budget principal</u> (ALSH de Pontrieux, Jeunesse Guingamp, Ecole de musique Paimpol, Redevance ordures ménagères secteur Callac et Paimpol) pour un montant de 8 292.57 €,
- Emis sur le budget annexe atelier relais (loyers) pour un montant de 132 €,
- Emis sur le <u>budget eau régie</u> (redevance eau) pour un montant de 151.26 €,
- Emis sur le <u>budget assainissement régie</u> (redevance assainissement) pour un montant de 226.80 €,
- Emis sur le <u>budget Camping</u> (redevance REVEA été 2020) pour un montant de 7 800.40 €,

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- L'admission en non-valeur pour les montants énumérés ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à émettre, sur les budgets concernés, les mandats correspondants à l'annulation de ces valeurs sur la base du décompte adressé par le comptable public.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Vincent'LE MEAUX

Le Secrétaire de séance,

Hervé RANNOU